



Preventech Consulting est un cabinet-conseil dédié à l'amélioration des conditions de travail, organisé autour de 4 pôles :

- Sécurité au travail
- Bien-être au travail
- Ergonomie
- RPS & Management



Covid long : Prévention et maintien dans l'emploi

CONTEXTE

D'après une étude de l'Inserm en mai dernier, 60% des patients hospitalisés à cause de la Covid-19 sont toujours affectés par au moins un symptôme de la maladie six mois après leur sortie. C'est ce que l'on nomme le Covid long, ou syndrome post-Covid. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) reconnaît le Covid long et ses effets. « 10 à 15 % de ceux qui ont eu la maladie avec des symptômes en souffrent selon les évaluations des médecins » lors d'une allocution du président Emmanuel Macron.

En aucun cas, être victime du covid-long signifie que vous êtes toujours infectés par le virus. Il s'agit plutôt de séquelles post-exposition de la maladie. Si cela persiste, le covid long peut être considéré comme une maladie chronique.

OBJECTIFS

- ▶ Aider, accompagner et maintenir dans l'emploi vos salariés 'victime de la covid long'.
- ▶ Identifier et mettre en place des solutions réalistes répondant aux attentes, capacités des salariés et aux attentes de l'entreprise en matière de santé, sécurité, performance et efficacité.

MÉTHODOLOGIE

- 1- Entretien avec le N+1 et la DRH sur l'état du salariés, les besoins d'aménagements
- 2- Rendez-vous avec le consultant et la DRH avec la possibilité :
 - Être aidé par un psychologue pour faire des entretiens individuels (10 séances à raison d'1 toutes les 3 semaines)
 - un psychologue qui pourrait animer des focus group en interne avec les salariés atteint de covid long pour libérer la parole, trouver du soutien en interne
 - un ergonome pour aménager le poste de travail si besoin
 - Sensibiliser le manager de l'équipe concernée et l'équipe pour expliquer ce qu'est le covid long et les conséquences lors d'une réunion.
 - mise en place d'ateliers bien-être & anti stress (présentiel ou/et à distance)
- 3- Suivi : un débriefing tous les 3 mois avec le N+1 et la DRH pour faire un point sur l'état de santé du salarié concerné.

MOYENS

- ▶ Intervenants : Psychologue, Consultant en Santé au travail